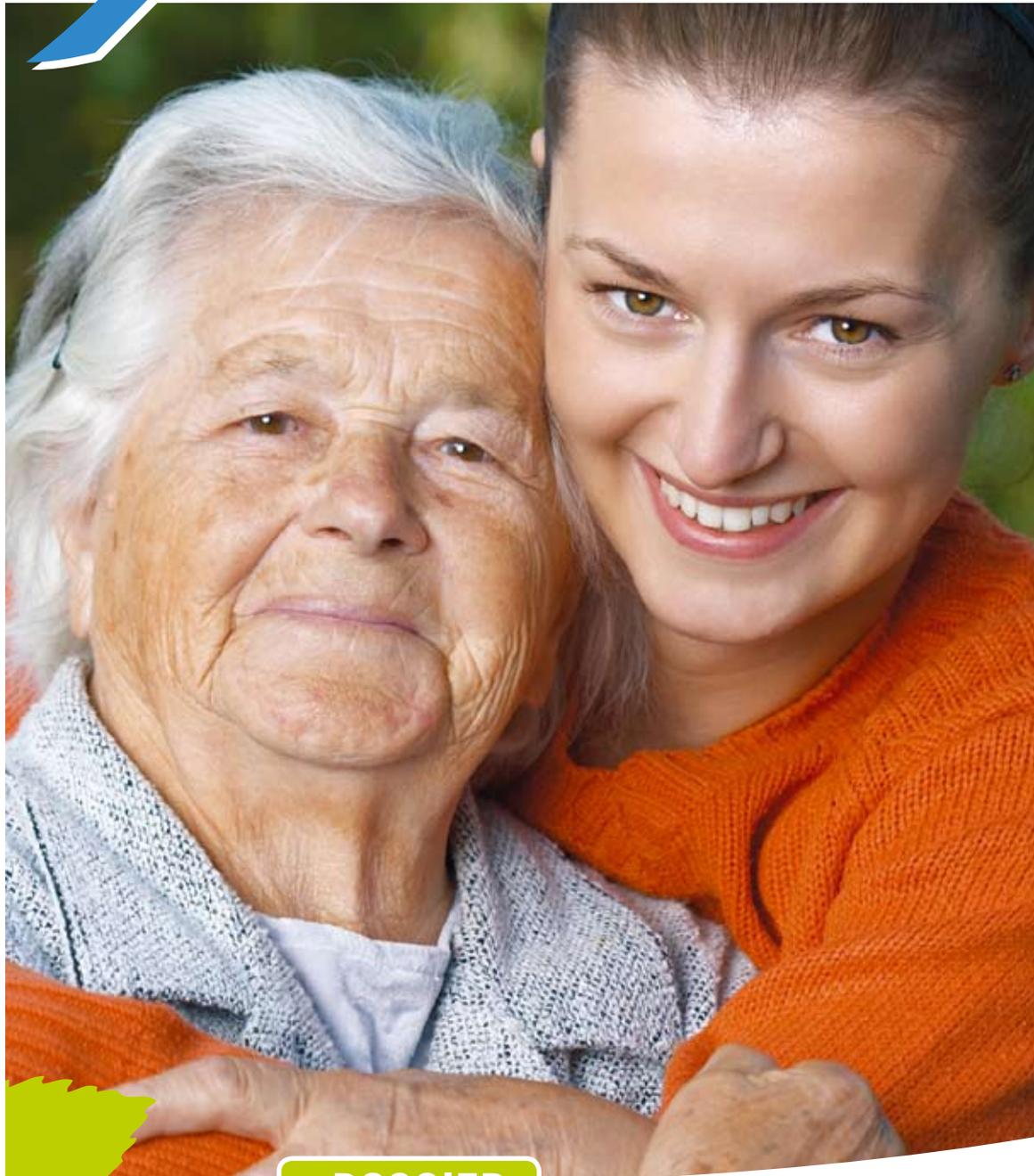


Anor infos



> DOSSIER

Villa Family... une nouvelle forme de maintien à domicile... **P.10-11**

**PRINCIPALES DECISIONS
DU CONSEIL
MUNICIPAL P. 6-8**
Nouvelle opération
façades



RANDONNÉE P.13
Inauguration de deux
nouveaux circuits





| | |
|----------------------------------|---------------|
| Le mot du Maire | page 3 |
| Etat Civil | pages 4 à 5 |
| Extraits des Conseils Municipaux | pages 6 à 8 |
| La Vie Locale Associative | page 9 |
| Le Dossier -Villa Family | pages 10 à 11 |
| Information Population | page 12 |
| Circuits de randonnée | page 13 |
| Travaux - Réalisations | pages 14 à 15 |
| Jeunesse | page 16 |
| CCAS - Solidarité | page 17 |
| Festivités | pages 18 à 19 |
| Spectacle "Chansons françaises" | page 20 |



PRATIQUE

• Mairie

5 et 5 Bis, Rue Léo Lagrange B.P. 3 - 59186 ANOR
Tél. : 03 27 59 51 11 - Télécopie : 03 27 59 55 11
Site internet : www.anor.fr - Contact mail : contact-mairie@anor.fr
Ouverture : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00
et de 14h00 à 18h00.

Retrouvez toute l'actualité et la vie du Territoire sur le portail www.cc-actionpaysdefourmies.fr, et consultez les informations de la Ville d'Anor.

• Bibliothèque Municipale - Médiathèque :

36 Rue Pasteur 59186 ANOR
Tél. : 03 27 59 74 68
Contact mail : contact-bibliotheque@anor.fr
Ouverture : Mardi et Vendredi de 16h00 à 18h00
Mercredi de 14h30 à 19h00, Jeudi de 16h30 à 18h00
Samedi de 14h00 à 16h00

• Syndicat d'Initiative d'Anor et du Pays d'Oise

La Malterie - Espace Michel Vanderplancke
16 Rue du Général de Gaulle 59186 ANOR
Tél. : 03 27 59 57 69
Site : www.si-anor.com - Contact mail : contact@si-anor.com
Ouverture : Mardi de 10h00 à 12h00, du mercredi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Samedi de 15h00 à 17h00

• Cérémonie des Vœux :

Vœux de Madame le Maire à la population
Lundi 19 janvier 2009 à 19h00 - Salle des Fêtes Robert Dubar
Vœux de Monsieur le Député
Samedi 31 janvier 2009 à 11h00 - Restaurant Scolaire - Rue Pasteur

• Coffret de bière "La Culminante" :



A l'approche des fêtes de fin d'année, nous vous rappelons que la bière d'Anor « la Culminante » ainsi que des coffrets sont en vente au Syndicat d'Initiative.

Prix du coffret : 11,00 € (composé au choix d'une bouteille et de deux verres ou de deux bouteilles et un verre).

Prix de la bouteille de bière ou du verre décoré : 3,50 €

Renseignements auprès du Syndicat d'Initiative (voir coordonnées ci-dessus).



• A noter sur votre agenda :

Opération « Plantons le Décor » organisée par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Bon de commande à retirer en Mairie

Campagne de printemps

Date limite de commande : 16 février 2009

Livraison : 7 mars 2009 de 09h00 à 13h30

Maison du Parc - Grange Dimière à MAROILLES





MESDAMES, MESSIEURS, CHERS ANORIENS,

L'année 2008 s'achève et il faut bien reconnaître qu'elle laisse un goût amer pour bon nombre d'entre nous. Qui aurait pu prévoir une telle situation ?

Ce journal d'information va vous permettre de redécouvrir ou de prendre connaissance des différentes actions menées par la nouvelle équipe municipale après les élections de mars dernier.

Permettez-moi de mettre un accent tout particulier sur celles **menées en direction des personnes âgées**: avec la pose de la 1ère pierre de la Villa Family, les rencontres intergénérationnelles au Clos des Forges avec les enfants du Centre de Loisirs, le repas des aînés, les animations proposées dans le cadre de la semaine bleue, la journée d'information sur la maladie d'Alzheimer et les ateliers Bien Vieillir organisés en partenariat avec le Centre Socio-Culturel de Fourmies. Tout prochainement un **projet de services de transport sera proposé** aux personnes âgées de plus de 65 ans et vous invitons à participer à la réunion d'information organisée le 23 janvier 2009 à 15h30 à la Malterie. Je profite de l'occasion pour remercier toute l'équipe du CCAS pour cette initiative d'un service de proximité.



Anor poursuit sa modernisation au travers de l'inauguration de son **Espace Services Publics à l'accueil de la Mairie**. C'est une première dans la région Nord-Pas de Calais, les demandeurs d'emploi n'auront plus systématiquement à se déplacer, un point visio-public est installé en Mairie ce qui permet une mise en relation audio-visuelle. D'autres bornes vous permettront de réaliser des démarches administratives en ligne grâce à Internet.

De grands chantiers vont démarrer. Le **chantier de démolition et de reconstruction du 2^{ème} Pont** Rue Gabriel Péri, géré par le Conseil Général du Nord, a débuté et il faudra s'armer de patience dès le 5 janvier jusque fin avril où la circulation sous cet ouvrage sera fermée.

Nous déposerons dans les commerces locaux des informations et distribuerons aux riverains le nouveau calendrier. Le **lotissement du Tissage** ne devrait pas tarder à démarrer, le panneau d'information est posé et les appels d'offres pour la **construction du Dojo** sont lancés.

Je profite également de l'occasion pour vous informer que l'équipe municipale a voté récemment et à l'unanimité une **nouvelle opération de rénovation de façades pour 2009-2011**.

Une réunion d'information et de présentation des modalités de cette opération aura lieu le 15 janvier 2009 à 18h30 à la Salle des Fêtes R. Dubar, dans la continuité de l'engagement de l'équipe précédente.

« Anor poursuit sa modernisation... »

Les chiffres du **recensement** sont à présent définitifs, nous **sommes aujourd'hui 3.280 habitants** (population totale) soit + 4,5 % par rapport à 1999. Anor devient donc la **deuxième Ville** du Canton de Trélon. Poursuivons nos efforts pour faire en sorte qu'Anor reste une ville accueillante.

Je pense à tous les bénévoles de nos associations et les remercie. Ils sont les forces vives indispensables à l'épanouissement des Anoriens (Bibliothèque, musique, écoles, sports, loisirs, actions sociales...). Une grande dame Simone Veil a écrit «Les hommes n'ont pas besoin d'autre chose que d'autres hommes, capables de faire attention à eux...».

Je ne peux pas limiter mon propos à notre seule commune sans revenir à la situation de notre société. Personne n'a été capable de nous prévoir une fin d'année 2008 aussi difficile et surtout personne ne peut prédire ce que sera 2009 en restant crédible, comme la pierre qui propage des ondes dans l'eau, je crois en l'action de chacun d'entre nous pour améliorer le sort de tous.

Travaillons et oeuvrons tous ensemble, suivant nos moyens et nos talents pour permettre à nos jeunes de bâtir un avenir et pour assurer à nos anciens la meilleure vie possible.

Les élus et l'ensemble du personnel se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes, que cette nouvelle année vous apporte la santé, la réussite dans vos engagements, la concrétisation de vos projets.

Bien à vous,

Le Maire,
Joëlle BOUTTEFEUX





★ Bienvenue à

(avril à octobre 2008)

| | | | |
|-----------------------------|-----------------------|-------------------|--------------------------|
| 05/04/2008 | 18/07/2008 | 18/08/2008 | 14/09/2008 |
| • Clara GONS | • Célia MALATRAY | • Romain DUTRONT | • Maëlys LAFOREST |
| 22/04/2008 | 25/07/2008 | 23/08/2008 | 17/09/2008 |
| • Allan LENGRAND | • Léna ARDOISE | • Florent BARONE | • Jade FOSTIER |
| 23/04/2008 | 30/07/2008 | 27/08/2008 | 23/09/2008 |
| • Mathéo DUCARNE | • Lily-Rose BEHAGUE | • Lucie PÉTRISOT | • Tony FRÉNOIS - POTTIER |
| 12/05/2008 | 04/08/2008 | 01/09/2008 | 07/10/2008 |
| • Edouard BERGER - RUSAKOVA | • Laura HAUSSARD | • Quentin LEFEVRE | • Maeva DUSSART |
| 21/06/2008 | 07/08/2008 | 07/09/2008 | 16/10/2008 |
| • Emma POTTIER | • Maÿlie IFFLY | • Léa DOUCE | • Paul HIDEUX |
| 07/07/2008 | 11/08/2008 | 08/09/2008 | |
| • Kilian BOUTALEB | • Wilhelm BUBENHEIMER | • Kylian PAPON | |
| 15/07/2008 | 16/08/2008 | 12/09/2008 | |
| • Dylan LAMRANI | • Héloïse LAGNEAUX | • Nolann LOZAHIC | |



★ Tous nos vœux de bonheur

- 07/06/2008 • Jean-François IDE et Céline BOLUS
- 21/06/2008 • Laurent MORELLE et Nadine COLLET
- 28/06/2008 • Régis HUART et Béatrice SOISSONS
- 02/08/2008 • Thierry DELACROIX et Patricia PRINCE
- 09/08/2008 • Antoine MOREAU et Emma CARRIER
- 09/08/2008 • Grégory SANTORO et Émilie WANDERVORT
- 06/09/2008 • Cédric GROUZELLE et Céline GESQUIÈRE
- 20/09/2008 • Michel POTTIER et Marie-Noëlle LOBET



★ Nous célébrons les Noces de Diamant (60 ans de mariage) de

Monsieur et Madame Roger BRIHAYE

13 septembre 2008

Le 13 septembre 2008, Madame Joëlle BOUTTEFEUX, Maire d'Anor, a célébré les Noces de Diamant de Monsieur et Madame Roger BRIHAYE.

Monsieur et Madame Brihaye se sont rencontrés dans un bal populaire en 1946 à Anor, et se sont mariés le 11 septembre 1948 à ANOR où ils ont toujours été domiciliés.

De cette union sont nés 3 enfants, 2 garçons et 1 fille : Serge 59 ans (technicien), Joëlle 48 ans (secrétaire), et Eric 45 ans (professeur d'histoire) et sont les heureux grands-parents de Frédéric.

Monsieur Roger BRIHAYE effectua sa carrière dans diverses filatures de la région (La Galoperie à Anor, Mazurel à Fourmies et Textil Fibre à Wignehies) et prit sa retraite en 1985.

Madame Albertine BRIHAYE née JUMEAUX a travaillé à La Galoperie d'Anor, au « Sans Pareille » de Fourmies et chez « Devouge » à Hirson. A travaillé 12 années puis cessa son activité en 1949 pour s'occuper de sa famille.

Tous deux font partie du Club des Aînés de la Commune d'Anor.

Ils ont souhaité se « remarier » en présence de leur famille et de leurs témoins Frédéric BRIHAYE (leur petit-fils) et de Céline BLAISE.





★ Nos condoléances aux familles et amis de

| | | | | |
|------------|----------------------------------|---|------------|-----------------------------------|
| 06/04/2008 | Raymond MASCREZ | + | 08/08/2008 | Yvonne PANTENIER Veuve BRUNET |
| 10/05/2008 | Jacqueline MAYEUX Veuve HURBLAIN | | 10/08/2008 | Roger FORGEAU |
| 27/06/2008 | Michel LOBET | | 10/08/2008 | Élisabeth JOSSART Épouse CROWET |
| 22/07/2008 | Chantal BOULENGER Épouse ANDRÉ | | 12/08/2008 | Christiane PAYEN Épouse BOURGEOIS |
| 29/07/2008 | Émilienne TUTIN Veuve GOMET | | 11/09/2008 | Charles NOIRET |
| 06/08/2008 | André JOURDAIN | | 17/09/2008 | Julien CUVELIER |
| 08/08/2008 | Éric PAPON | | | |

★ Hommages

à Monsieur Michel LOBET

Gymnaste à l'avant-garde d'Anor après la guerre, il deviendra entraîneur puis Président de l'Association.

Il restera un exemple pour les générations futures.



à Monsieur Eric PAPON

Pompier volontaire depuis 30 ans, il restera un modèle d'engagement et de disponibilité auprès de la population d'Anor.

à Monsieur Thomas BERTEAUX

Professeur de musique très apprécié de ses élèves saxophonistes et de ses collègues, Thomas s'est très vite distingué par sa gentillesse et sa joie de vivre.



Demandes d'actes d'État-Civil

Le service de l'Etat Civil de la Mairie d'Anor ne peut fournir des actes d'Etat Civil que s'ils ont été enregistrés à Anor. Dans les autres cas, vous devez vous adresser à la mairie du lieu de naissance, mariage ou décès.

Afin de faciliter vos démarches, l'Espace Services Publics de la Mairie est à votre disposition. L'agent d'accueil vous accompagnera personnellement et vous guidera pour la réalisation de vos démarches en ligne. Vous pourrez alors solliciter les actes d'état-civil des communes extérieures si elles sont adhérentes à ce service en ligne.

www.anor.fr rubrique « vos démarches en ligne »

www.cc-actionpaysdefourmies.fr rubrique « services en ligne », « mairie en ligne »

www.acte-naissance.fr pour toutes les demandes concernant les autres communes



PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL...

Les textes ci-dessous sont une synthèse des principales décisions du Conseil Municipal. Si vous souhaitez obtenir l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux, il est possible de les consulter en ligne sur le site <http://www.cc-actionpaysdefourmies.fr>, (Rubrique Anor - Mairie - Le Conseil - Les comptes-rendus), affichés à l'extérieur de la Mairie ou sur demande auprès du Secrétariat Général.

Séance du 14 Avril 2008 *(extrait)*

• Fiscalité locale

Proposition de fixation des taux d'imposition de 2008 des trois taxes directes locales.

La Commission des finances réunie le 7 avril dernier s'est prononcée pour une reconduction à l'identique des taux votés l'année précédente. Après étude du document intitulé « Comparatif 2007/2008 Bases prévisionnelles et produit fiscal », il faut noter une légère progression de l'ensemble des bases.

Conformément au projet municipal qui a été soumis aux suffrages des électeurs et à l'avis de la Commission des Finances, Madame le Maire propose la reconduction des taux votés en 2007.

Après rappel des taux et à l'unanimité des membre présents, il est décidé de reconduire à l'identique les taux votés l'année précédente soit : 21,79 pour la T.H., 21,98 pour la T.F.B. et 45,01 pour la T.F.N.B.

La Communauté de Communes a été contrainte d'augmenter les impôts mais cette augmentation ne provient pas du vote des taux communaux puisque ces derniers ont été reconduits à l'identique.

• Budget Primitif de l'exercice 2008

Le budget 2008 de plus de 5,8 millions d'euros est adopté.

Le budget de l'exercice 2008, proposé par la Commission des Finances lors de sa séance de travail du 7 avril dernier, s'équilibre en dépenses et recettes à 5.855.545 € soit en progression de 1,5% soit 87.545 € et se décompose en une section de fonctionnement et une section d'investissement.

• PREMIERE PARTIE : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Maîtrise des dépenses générales & soutien important de la Politique d'amélioration de l'habitat.

La section de fonctionnement s'élève à 2.884.900 € soit une progression importante de 7,65 % par rapport au budget précédent. Cette différence conséquente représente une somme de près de 205.000 € et correspond à l'effort consacré du soutien aux projets d'amélioration de l'habitat.

• Aux chapitres des dépenses de fonctionnement : répartition des principales charges



Les travaux en régie effectués par les Services techniques au titre de l'année 2008 intègrent la réalisation des travaux suivants :

- L'opération d'enfouissement du réseau France Télécom de la rue Saint Roch dans le cadre de la création d'un parking,
- La création d'un deuxième ponton pour les personnes handicapées désireuses de pêcher à l'Etang Communal de Milourd,
- La finition en pierres bleues du mur de soutènement réalisé rue du Maréchal Foch,
- La construction de trottoirs rue Victor Delloue,
- La réfection et les aménagements de l'ancienne cour de l'école du Point de Jour,

- Les aménagements de voirie nécessaires à la desserte des parcelles du lotissement de la rue de Momignies,
- Les travaux de réfection de voirie de l'impasse de la Passerelle ;
- Et la réfection de la ruelle entre la Place du Fort et la Place du 11 Novembre.

Ces travaux sont intégrés initialement en section de fonctionnement dans le cadre des travaux en régie et sont réalisés en interne par les Services Techniques Municipaux. Ils seront transférés en fin d'exercice en section d'investissement par le biais du compte 72 au moyen d'une écriture globale annuelle aux chapitres intéressés pour immobiliser les biens ainsi réalisés. Cette bonne comptabilisation permet d'optimiser le recouvrement du FCTVA versé par l'Etat.

• CHARGES EXCEPTIONNELLES

Comme indiqué en introduction du présent rapport, ce chapitre présente une augmentation significative de près de 45 % et correspond à l'effort d'accompagnement dans le cadre des opérations suivantes :

- Nouvelle O.P.A.H. prévision de 20.000 € de crédits
- Opération Pluriannuelle de Rénovation des Façades 2006-2008 : crédits de 70.000 € destinés à accompagner à hauteur de 30 % du montant H.T. des travaux les rénovations des façades pour l'exercice 2008.
- Et l'opération de la Rue du Tissage : pour laquelle nous prévoyons le versement d'un tiers de notre participation à la SA d'HLM l'Avesnoise soit 91.000 €.

• DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

C'est la relative bonne nouvelle de ce budget 2008.



Pour 2008, la progression de l'ensemble des bases s'élève à 2,97 %. (+2,46 % pour la taxe d'habitation, +3,67 % pour la taxe foncière bâtie et 1,37 % pour la taxe foncière non bâtie).

A taux constant, c'est-à-dire en reconduisant à l'identique les taux d'impôts votés, la recette supplémentaire devrait s'élever à 17.929 € pour ces 3 taxes. Du côté des allocations, nous perdrons 2.971 €.

La recette supplémentaire du produit fiscal tout confondu s'élèvera donc à +14.958 €.

L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes est en légère augmentation par rapport à 2007, elle devrait s'établir à 386.000 € pour 2008.

La dotation forfaitaire est, elle, en très légère progression de 1,11 %. Elle permet l'encaissement d'une somme supplémentaire de 6.000 €.

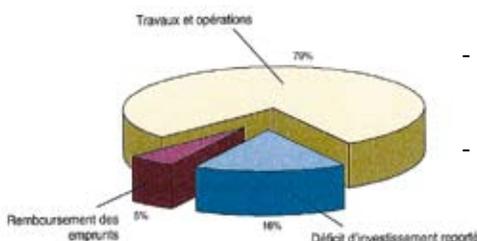
Mais, la vraie bonne nouvelle provient de l'article 7381 qui correspond à la taxe afférente aux droits de mutation reversée par le Département du Nord. En effet, l'encaissement déjà réalisé dans les écritures comptables de la Commune s'élève à 70.000 € contre 59.306 € auparavant.

• DEUXIEME PARTIE : SECTION D'INVESTISSEMENT

Un investissement particulièrement soutenu.

La section d'investissement s'élève à 2.970.645 € en légère baisse par rapport à 2007 (-3,95 %). A noter également que cette section est plus importante que celle relative au fonctionnement, ce qui traduit la volonté municipale d'investir très fortement pour améliorer des conditions de vie des habitants.

Aux chapitres des dépenses d'investissement : répartition des principales dépenses



• AU TITRE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

A plus de 86 % les dépenses de cette section sont consacrées à la réalisation de travaux et aux opérations d'investissement. Ce qui représente une proportion très importante.

Ces écritures reprennent les principales opérations d'investissement :

- Un complément de crédit de 25.000€ nécessaire à l'acquisition de matériel informatique et de l'acquisition d'une borne permettant d'établir des visioconférences entre les usagers et les services publics absents physiquement de la Commune (ex : ANPE),
- Une somme complémentaire de 520.000 € au programme d'investissement n° 050 et correspondant à la création du DOJO à construire près du complexe sportif Pierre de Coubertin,
- Une somme de 500.000 € correspondant aux importants travaux d'enfouissement des réseaux aériens présents rue Gabriel Péri et du carrefour de la Cloche en appui à la réfection du Pont et de la création du giratoire par les services du Conseil Général.
- A noter l'annulation de crédits de



2.018 € pour les frais d'étude ;

- L'enfouissement Télécom rue Saint Roch pour 4.200 €
- La rénovation de l'éclairage public ainsi que le matériel (8.000 €)
- L'acquisition d'un camion poids lourd (70.000 €), d'un cylindre vibrant (5.000 €) et d'une bétonnière thermique (1.650 €) pour les services techniques ;
- Le renouvellement du mobilier pour une classe du Petit Verger pour 5.400 € ;
- Une somme de 11.120€ à l'article

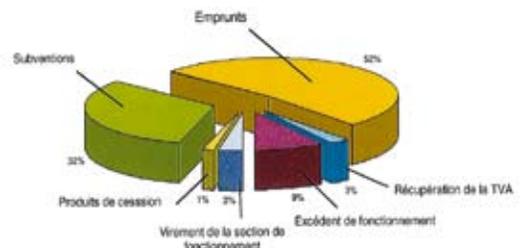
autres immobilisations corporelles (illuminations Noël, équipements salles communales, 1000 club et restauration scolaire, store classes Le Petit Verger, Marabout, instruments école de musique) ;

- La mise en œuvre du programme forestier 2008 ;
- L'installation d'une alarme au local technique, les aménagements au local du Club Ferroviptatte ;
- Les aménagements routiers (gravillonnage rue de la Réserve et aménagement sécurité, travaux routiers et achats de panneaux pour la signalisation routière) ;
- Et enfin l'installation d'une porte et d'une alarme incendie et anti-intrusion au niveau de la mairie.

A noter cette année la création d'un programme le n°057 : opération d'enfouissement des réseaux rue Gabriel Péri et Cloche d'Or.

Aux chapitres des recettes d'investissement : répartition des principales recettes

À noter l'intégration des crédits provenant des dossiers de subventions



pour 633.199,91 € et correspondant aux opérations et partenaires de la collectivité suivants :

- Conseil Général du Nord : 342.000 € pour la construction du DOJO et 200.000 € de participation à la réalisation de l'éclairage public en appui de l'opération du Pont rue Gabriel Péri et du giratoire de la Cloche d'Or.
- Syndicat d'électricité d'Avesnes-sur-Helpe et EDF : 61.200 € pour les opérations d'enfouissement et de dissimulation esthétique des réseaux aériens de la Place du Poilu et de la rue de Momignies.
- Ministère de l'Intérieur : 30.000 € dans le cadre de la réserve parlementaire du Député, Jean-Luc PERAT.



• Plan Routier Départemental

Proposition de convention relative à la réalisation et à l'entretien de l'éclairage public de la RD 156 avec le Conseil Général du Nord. Le Conseil Général partenaire de l'enfouissement des réseaux.

Madame le Maire informe les membres présents que 2 opérations importantes vont être réalisées par le Conseil Général du Nord entre l'année 2008 et 2009 : la reconstruction du 2^{ème} pont situé rue Gabriel Péri afin de mettre aux normes de hauteur et de largeur la Route Départementale n°156 et la mettre également hors gel pour un montant de 3.800.000 €.



La deuxième opération d'envergure concerne l'aménagement d'un giratoire à l'intersection des 2 Routes Départementales n°156 et 963, le carrefour de la Cloche d'Or, pour la mise aux normes et la mise hors gel de ces voies départementales pour un montant de 1.160.000 €.

Le Conseil Général du Nord propose d'attribuer à la Commune le montant de la prévision des dépenses spécifiques d'éclairage pour les 2 opérations (60.000 € pour le giratoire et 157.500 € pour le pont soit un total de 217.500 € pour ces 2 opérations). Par ailleurs, nous avons également sollicité une participation supplémentaire pour les études à hauteur de 7.830 €, ce que les services du Conseil Général viennent d'accepter aujourd'hui. Une convention sera signée dans ce cadre.

Après débat et vote, il est décidé d'accepter les termes de la convention à passer avec le Conseil Général du Nord et d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces et documents relatifs à ces 2 opérations et notamment la convention.

Séance du 05 Juin 2008 (extrait)

• Subventions - Exercice 2008

Proposition d'attribution des sub-

ventions aux associations Anoriennes et organismes extérieurs de la Commune.

Les subventions aux Associations sont votées.

Une enveloppe de 33.440 € est attribuée aux Associations Anoriennes et 3.414 € pour les associations ou organismes extérieurs de la Commune.

Lotissement Communal Rue de Momignies

Proposition de vente du lot n°1 à Mr BOUSSANT

Proposition de vente du lot n°5 à Mr et Mme PRUM

Les terrains du lotissement se sont vendus rapidement.

Madame BOUTTEFEUX précise aux membres du Conseil Municipal que conformément aux engagements pris lors de l'établissement du budget voté en mars dernier, les travaux d'aménagement et de viabilisation des terrains Rue de Momignies se poursuivent et seront prochainement achevés.

La présentation des terrains a bénéficié d'une promotion particulière par l'apposition d'un panneau sur le chantier ainsi qu'une mise en ligne sur le site Internet.

Dans ce cadre, Mr BOUSSANT professeur et domicilié à Hirson vient de faire parvenir à la Commune une proposition d'acquisition pour l'un de ces terrains. Il s'agit du lot de terrain n°1.

Par ailleurs, la Commune a également reçu une demande pour l'acquisition du lot n°5 de Mr et Mme PRUM domiciliés à Ohain.

Après débat et vote, il est décidé de délibérer favorablement sur la demande de Mr BOUSSANT domicilié à Hirson et également sur la demande de Monsieur et Madame PRUM domiciliés à Ohain et de fixer le prix de vente des ces terrains à 17.000 € pour le lot n°1 d'une contenance de 652 m² et de 25.000 € pour le lot n°5 d'une contenance de 903 m².

• Ecole du Centre « le Petit Verger »

Avis du Conseil Municipal sur la proposition de fermeture de classe
Une opposition unanime

Par courrier en date du 4 avril 2008, l'Inspecteur d'Académie, Directeur



des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Nord informe Madame le Maire qu'il envisage de prononcer le retrait d'un emploi à l'école élémentaire Centre « le Petit Verger » et sollicite les éventuelles observations du Conseil Municipal sur ce retrait.

Madame le Maire propose donc aux membres présents de s'opposer fermement à ce retrait d'emploi et demander à ce dernier de suspendre sa décision à la rentrée prochaine pour permettre le comptage des élèves qui, selon les derniers calculs, devrait s'élever à 133.

Après débat et vote, le Conseil Municipal unanime s'oppose à la proposition de retrait d'emploi à l'école du Petit Verger et demande sa suspension dans l'attente d'un nouveau comptage d'élèves à la rentrée.

Retrouver l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux, sur le site: <http://www.cc-actionpaysdefourmies.fr> (Rubrique Anor - Mairie - Le Conseil - Les comptes-rendus), ou affichés à l'extérieur de la Mairie ou bien sur demande auprès du Secrétariat Général.

A noter sur votre agenda

Nouvelle Opération Façades

La Ville d'Anor renouvelle son opération façades pour la période 2009 - 2011.

Une réunion publique d'information aura lieu le **Judi 15 janvier 2009 à 18h30** à la Salle des Fêtes Robert Dubar.



L'Association des "Amis du Point du Jour"

Cette association a été créée en octobre 2004 après la fermeture de l'École du Point du Jour qui était le dernier lieu où les habitants du quartier pouvaient se retrouver.

Dans leur local situé dans l'ancienne cantine de l'école, les Amis du Point du Jour se retrouvent le mercredi pour des jeux et le samedi pour des activités manuelles. Présidente depuis l'origine, Madame Claudette ROUCOU, a su rassembler autour d'elle une soixantaine de membres avec des talents multiples, tous pleins de bonne volonté et de bonne humeur.

La plus grande fierté de l'association, c'est la construction de A à Z d'un géant : Jean-Lou le Gabelou, représentation d'un douanier, très nombreux il y a quelques décennies dans le quartier.

Il y a eu la couturière, les petites mains, ceux qui cherchaient des matériaux, ceux qui concevaient... en fait le travail d'un peu tout le monde.

Grande première cette année, un voyage de trois jours au Puy du Fou avec le concours de la Clef des champs où tous les participants se sont déclarés ravis.

Et puis, il y a les incontournables : le repas au début de l'été, la brocante du 14 juillet, les jeux traditionnels et notamment le célèbre « trou madame », les quilles...

Cette association participe à la vie anorienne avec d'autres associations comme « A deux mains » pour les marchés de Noël et de la Fête des Mères,



la Fête de la randonnée avec le Syndicat d'Initiative.

Elle répond toujours présent pour le Téléthon et lorsque la Municipalité sollicite sa participation.

Les Amis du Point du Jour ont su faire partager leur joie de vivre au-delà de leur quartier et ils comptent parmi eux des gens d'autres quartiers voire de Fourmies.

Pour tous renseignements, la présidente, Madame Claudette Roucou se tient à votre disposition au 03.27.59.54.54.

Restos du Cœur d'Anor



Pendant la campagne d'été, 10 familles (soit 21 personnes) ont été accueillies ainsi que 3 autres familles pour un colis d'urgence.

La campagne d'hiver a débuté le 1^{er} décembre 2008. Les inscriptions se sont déroulées au Local des Restos du Cœur durant la première quinzaine de novembre. 50 à 70 familles, soit entre 150 et 200 personnes (hommes, femmes, enfants et bébés), seront accueillies.

Madame Yolande MALATRAY et Monsieur François BOUDIN, Responsables des Restaurants du Cœur d'Anor ainsi que leur équipe composée de 12 bénévoles vous accueilleront au local des Restos du Cœur qui se situe à l'Espace François Mitterrand-Rue Pasteur à Anor.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez joindre Madame Yolande MALATRAY au 03 27 59 56 39 de 14h30 à 20h00.





Résidence Villa Family...

Un projet de création de 6 domiciles solidaires de personnes âgées ou handicapées dans un concept novateur d'accueil familial.

L'amélioration de nos conditions de vie, de notre alimentation ainsi que les progrès de la médecine ont permis un accroissement continu de l'espérance de vie. Ainsi, la **proportion des personnes âgées de plus de 65 ans ne cesse d'augmenter dans nos sociétés**. Elle représente aujourd'hui 15,6% de la population soit 9 millions de personnes et devrait atteindre 21,6% en 2020.

A partir de 80 ans, 28% des personnes qui vivent chez elles manquent d'autonomie pour certains gestes de la vie quotidienne et 72% ont besoin d'aide pour un certain nombre de tâches domestiques ; 11% n'ont ni sorties, ni relations et ni contacts téléphoniques avec des tiers. Si l'après guerre a marqué, au début des années 20, l'avènement du « baby boom », le siècle nouveau nous fait brutalement entrer dans l'ère du « papy boom » qui connaîtra son apogée entre 2005 et 2010.



Par ailleurs, force est de constater que depuis quelques années, les services à domicile se sont multipliés. Les personnes fragilisées par l'âge, les handicaps ou la dépendance doivent désormais trouver dans leur environnement proche des réponses concrètes à leurs besoins quotidiens.

C'est un des objectifs de la politique fixé par l'équipe municipale, afin d'offrir aux personnes âgées ou handicapées qui le désirent, ou qui le nécessitent, **une alternative au placement** en établissement ou en institution en leur proposant un logement adapté dans un environnement adapté.

La Ville d'Anor après une rapide analyse s'est aperçue qu'il était nécessaire de répondre aux attentes de ces personnes en leur donnant les conditions optimales de maintien des liens de chacun avec sa commune ou sa région et leur offrir un mode de vie familial adapté. **Le projet de création d'une Villa Family à Anor** répond à ces attentes et **permet également de maintenir une activité économique** dans les zones rurales en créant 2 emplois directs.

Une première action d'envergure a été mise en place en 2004 avec la réalisation de la résidence d'appartements protégés « Le Clos des Forges » en partenariat

avec l'Avesnoise apportant une réponse aux personnes en perte d'autonomie ou dépendantes. Cette construction de 40 logements adaptés à l'accueil des personnes à mobilité réduite a permis de répondre aux attentes des personnes souhaitant garder un lien avec leur commune et de leur proposer un logement adapté à leurs besoins.

Il faut également noter **la volonté de la Commune d'offrir une large palette de services à la personne afin de répondre au mieux aux attentes de nos aînés**.

Nous pouvons citer ici quelques exemples concrets : la **réservation de logements sociaux adaptés** aux personnes âgées ou handicapées (Résidence Jean Servais, Résidence du Bocage), la **création d'un service de transport et d'aide aux déplacements pour personnes âgées** sera mise en place avant avril 2009. Cette action menée avec le soutien de la CRAM permettra de préserver l'autonomie et d'améliorer la vie sociale des personnes âgées et **de nombreuses autres actions qui continuent à être engagées** notamment en direction des plus de 60 ans (Semaine Bleue, Ateliers Bien Vieillir, Conférences et informations en partenariat avec le CLIC Sud-Avesnois).

Anor, investisseur mais également partenaire

Un partenariat naturel s'est donc installé pour atteindre l'objectif de construire cette première Villa Family dans le Département du Nord avec le partenariat du **Crédit Agricole Nord de France, la SAS CAPMARINE, Optim-Invest et la Ville d'Anor**. L'implication de la Ville d'Anor dans

ce projet se matérialise dans la cession à l'euro symbolique du terrain, la réalisation des travaux de viabilisation complète du terrain, les études préalables et enfin la prise en charge du lot de terrassement. Cet investissement municipal se caractérise également au niveau du suivi des personnes âgées et

du soutien des familles d'accueil dans le cadre de la création d'une association locale « en Vie de Famille » de type groupement d'employeurs dont le but est de contribuer au bien être des personnes accueillies ou locataires employeurs.

Villa Family : un concept à dimension humaine, original et innovant d'accueil familial... une nouvelle forme de maintien à domicile... Une première dans le département du Nord

« Villa Family » est un concept global d'accueil familial ou de domiciles solidaires de personnes âgées ou handicapées.

Il se développe dans des maisons juxtaposées par deux, réalisées en copropriété, par des investissements privés, à l'aide de prêts bancaires,

conformément à des plans types, sur des terrains communaux cédés pour 1 € dans le cadre de contrat d'intérêt général.



Villa Family concilie, pour les seniors, le besoin d'un logement adapté à la dépendance ou au handicap, avec un mode de vie réellement familial et tous les services dont ils ont besoins.

L'accueillant salarié – à la fois aide ménagère, garde malade, auxiliaire de vie, voire aide-soignant – s'occupe seulement de trois personnes. Il peut ainsi personnaliser sa prise en charge

et faire intervenir à la demande les professionnels de santé.

La personne âgée employeur, qui bénéficie de l'ensemble des aides au maintien à domicile, décide elle-même du moment de son lever, de sa toilette, de l'adaptation des repas à ses goûts et désirs, de sa participation aux animations de la maison...



Deux familles d'accueil sur place pour s'occuper en permanence de nos aînés

A l'étage deux appartements pour les familles d'accueil, qui respectent leur besoin d'intimité sont conçus pour les soulager un week-end sur deux et leur permettre ainsi de prétendre à leurs vacances, ou simplement s'absenter momentanément.

Des appartements de bon standing, sur leur lieu de travail, leur permettant d'apporter une qualité de service que nos aînés apprécieront.

Dans chacune des deux maisons juxtaposées tout l'espace du rez-de-chaussée est prévu pour l'accueil des personnes âgées ou handicapées.

Les normes exceptionnelles, thermiques et phoniques, le système de chauffage par rayonnement programmé et les espaces



"Lors de l'inauguration de la pose de la 1^{ère} pierre"
Photo: le Courrier de Fourmies

apportent la sécurité et le bien être que nos aînés sont en droit d'attendre.

La Villa fonctionne avec deux accueillants qui exercent leur activité d'accueil dans le cadre de la loi du 10

juillet 1989 modifiée par la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale et sont agréés par le président du Conseil Général. Ces conditions resteront en vigueur jusqu'à ce que le plein régime de salariés prévus par l'article 57 de la loi 2007-290 du 5 mars 2007 devienne applicable.

Le savoir-faire va de la conception à la réalisation des maisons, en passant par leur financement, la recherche des investisseurs, la gestion immobilière pendant toute la durée du contrat d'intérêt général, et donc des locataires grâce à la sélection et à la formation qualifiante des accueillants familiaux ou des assistantes de vie.

Un coût financier à la carte...

La personne accueillie est employeur de l'accueillant, qui peut être une personne ou un couple. Le prix du séjour est sensiblement le même que dans une maison de retraite publique.

Création d'un service de transport et d'aide aux déplacements des personnes âgées

Un service de transport aux personnes âgées de plus de 65 ans sera prochainement mis en place par la Municipalité. Il s'agira de transporter un groupe de 8 personnes âgées, une fois par semaine, avec aide au chargement et déchargement des biens du véhicule si il y a lieu.

Les personnes seront déposées le samedi matin soit en centre ville de Fourmies, face au théâtre, pour l'accès au marché et aux différents services publics (Banques, La Poste, etc...) ou sur la zone commerciale où se situent divers commerces de prêt-à-porter, chaussures, bazar, décoration ou bricolage.

La prise en charge individuelle s'effectuera au domicile entre 9h et 9h30 et le retour sera prévu entre 11h15 et 12h00.

Ce projet offrira un confort de vie supplémentaire et renforcera l'autonomie des personnes âgées.

Une très faible participation sera demandée et suivant les demandes et les nécessités réelles, ce service pourrait évoluer.

Une plaquette d'information vous sera mise à disposition prochainement. Les inscriptions se feront auprès de la Mairie.

Ce service de transport vous sera présenté lors d'une réunion d'information

**le vendredi 23 janvier 2009
à 15h30 à la Salle de la Malterie.**





INFOS POPULATION

Communauté Emmaüs Glageon

2, rue du Moulin - 59132 GLAGEON
Tél. 03 27 57 02 00 - Fax: 03 27 59 72 64



EMMAÛS ou ESPÉRANCE

C'est le lieu de tous les nouveaux départs !

Mouvement fondé en 1949 par l'Abbé Pierre. Il rassemble les sans-logis et les exclus. Ensemble ils créent les premiers lieux d'accueil qui deviendront « les communautés ». La 1ère fut celle de Neuilly Plaisance.

A ce jour, on recense 117 communautés en France, et comme la misère n'a pas de frontière, il existe 306 groupes dans le monde.

LA COMMUNAUTÉ

C'est un lieu d'accueil sans distinction de race, d'âge, d'opinion politique ou religieuse. Elle peut être une communauté d'hommes, ou de femmes ou encore mixte.

C'est aussi un lieu de travail et de solidarité qui suit le manifeste Emmaüs.

Le compagnon obtient la couverture sociale et bénéficie des congés payés.

A Emmaüs, les bénévoles obtiennent le statut d'amis.

Le trépied : *compagnons - amis - responsables* - assure l'équilibre d'une communauté et permet de pratiquer le 3^{ème} principe d'Emmaüs : la solidarité

Aider à aider, est fondamental. Le mouvement prend alors tout son sens

- création de nouvelles communautés en France et dans le monde,
- mise en place d'entreprises d'insertion (le relais),
- lutte pour le droit au logement (les toits de l'espoir),
- sensibilisation (chantiers jeunes).

EMMAÛS RESTE EN EVEIL !

LA MISÈRE NE SE GÈRE PAS, ELLE SE COMBAT.

GLAGEON naissance en 1984

Elle accueille 20 compagnons. C'est une communauté d'hommes uniquement.

Le travail des compagnons permet à la communauté de vivre en auto suffisance et de refuser toute subvention.

Les compagnons, amis et responsables font vivre la communauté par le ramassage d'objets devenus inutiles et par leur vente. Cela demande le savoir-faire de chacun car c'est :

Gérer les appels - transporter - déménager - démonter - recycler - remonter - réparer - trier - ranger - vendre.

C'est aussi assurer la vie quotidienne de la communauté : La cuisine - le ménage - l'entretien des véhicules, des locaux.

Toute la communauté se mobilise pour divers événements comme la grande vente annuelle dont les bénéfices sont répartis pour soutenir les associations locales (univers inverse, espace et vie, resto, club de basket...) lancer une entreprise d'insertion (tricycle),

Elle apporte aussi son soutien financier à l'association AÏDA qui régularise la situation des sans-papiers.

Un échange hebdomadaire existe avec 2 communautés allemandes : Krefeld - Sonsbeck

Elle participe aux projets de l'association des communautés Nord, Pas-de-Calais.

Elle cotise à Emmaüs France, Emmaüs Europe et Emmaüs international.

La communauté a toujours un projet en tête c'est pourquoi nous avons besoin de votre soutien.

« un achat Emmaüs = un achat solidaire »

ou si vous avez 1h, 2h, ... à donner venez nous rejoindre .

Ouverture au public

Mercredi, jeudi, samedi de 13h30 à 17h30

Dépôt des objets : du mardi au samedi

Madame Le Maire rappelle les dangers près de la Gare

La Société Colas Rail, gestionnaire du fret en gare d'Anor, a fait part de son inquiétude à propos de la présence de plus en plus fréquente d'enfants qui jouent sur les voies à proximité de la gare d'Anor, dans la zone de circulation et de manœuvre des trains de fret.

Madame le Maire et cette société rappellent que les enfants qui jouent dans cette zone courent de réels dangers. Nombre de nos concitoyens ont encore en mémoire l'accident qui est survenu en gare d'Anor où un enfant qui était monté sur un wagon avait été électrocuté.

En tout état de cause, les parents des enfants concernés sont appelés à se montrer plus vigilants et à assurer leurs responsabilités de surveillance et d'éducation de leur progéniture. La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Une surveillance accrue va être exercée sur la zone en question et éventuellement des procès-verbaux seront dressés.



Deux nouveaux circuits de randonnée pédestre inaugurés...

Cette année, deux nouveaux circuits de randonnée pédestre ont été inaugurés dans notre Commune :

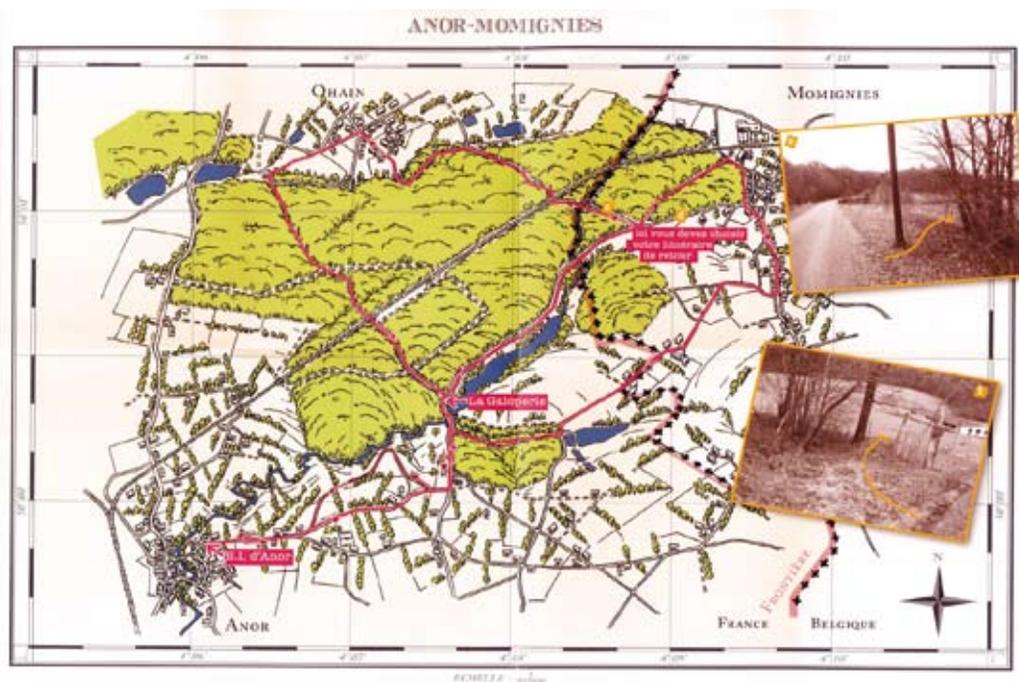


Le circuit propose deux itinéraires au choix de 08 ou 12 kms. Le circuit est jalonné de 3 panneaux d'accueil.

Plus d'une dizaine de support directionnels et 9 pupitres d'interprétation. Un vrai faux carnet de contrebande est disponible au Syndicat d'Initiative ou en Mairie. Les joueurs trouvent les règles du jeu, la description du parcours et des cartes postales de l'époque.

Ce jeu-randonnée a été conçu par la société d'économie mixte locale « Initialité Ingénierie et Territoire » pour Thiérache Développement et

Le premier « **Le Circuit des Gabelous** », inauguré le samedi 21 juin 2008, est une randonnée située à cheval sur les communes d'Anor et de Momignies, conçue comme un jeu qui fait revivre le combat homérique des contrebandiers et des douaniers.



financé à hauteur de 50 % par l'Union Européenne dans le cadre du programme de « mise en place d'un réseau transfrontalier d'itinéraires de randonnée » (INTERREG III), le reste est co-financé par le Conseil Général du Nord, les Communes d'Anor et de Momignies.

Le second circuit « **Les Chemins de Terre** » a été conçu par le Syndicat d'Initiative et il réutilise des chemins de terre souvent oubliés. Joëlle Bouttefeux, Maire, Jean-Luc Pérat, Député-Conseiller Général et Loïc Debouzy, Président du Syndicat d'Initiative ont inauguré les circuits le dimanche 5 octobre 2008.

Ce sont trois membres d'Anorando (Jean-Paul Guille, Michel Noiret et Jacques Cristel) qui ont tracé et balisé ce nouveau circuit pédestre.

Long de 8 Kms, il emmène le promeneur du pont des Boeufs à la Rue de Milourd en passant par le Point du Jour et la Grande Lobiette. Il rejoint le centre par le ru et la rue du Revin. Retrouvez également toutes les infos « randonnée » sur les sites internet suivants :



www.cdt-nord.fr

www.randonnée-nord.fr

www.si-anor.com



- Tranchées pour la viabilisation du 2^{ème} lotissement Rue de Momignies.



- Pose des réseaux avec les organismes concernés.



- Pose des clôtures, bordurages des trottoirs et des stationnements.



- Préparation des voiries. L'ensemble est désormais terminé avec la pose du revêtement par l'entreprise Routière Morin.



- Aménagement et remise aux normes de la cuisine de la Salle des Fêtes Robert Dubar.



Réfection de salles de classes dans nos écoles. 2 classes à l'École du Petit Verger avec peintures, remise à neuf de l'éclairage. Pose de nouveaux stores, installation dans une classe de mobilier scolaire neuf, réalisation de meubles de rangement.

- Démolition de préfabriqué et réfection de la cour et de la clôture.



- Peinture d'une classe à l'École Daniel Vincent.





- **Réfection de la ruelle de l'impasse de la Passerelle** comprenant la réparation des marches, la réalisation de l'éclairage, le reprofilage du talus et sa végétalisation, la réalisation de l'empierrement.



- Les Espaces Verts ne sont pas en reste avec les différents fleurissements que vous avez pu apprécier et l'entretien que cela nécessite ensuite.



- L'entretien de tous les espaces verts, ce qui est parfois difficile à suivre en période d'été où la croissance du gazon et des mauvaises herbes est très rapide.



La propreté de la Ville : nettoyage des fils d'eau, des différents lieux de vie (Places, Parc Despret, marché hebdomadaire, poubelles en centre ville) est une tâche quelque peu obscure mais nécessaire, pour preuve les réactions de nos concitoyens lorsque ces actions prennent un peu de retard.

L'entretien du cimetière, point sensible s'il en est, est également un poste gros consommateur de temps de travail. Vous avez certainement remarqué que les gros thuyas qui encadraient et marquaient le monument dédié aux militaires morts pour la France, ont été enlevés et remplacés par d'autres arbustes qui permettent de nouveau une bonne vision de cet édifice.

Les Services Techniques ont au cours de cette année 2008, qui se termine, passé de très nombreuses heures de travail à transporter, installer puis démonter tout le matériel nécessaire aux différentes manifestations municipales ou associatives qui se déroulent à Anor avec parfois du matériel prêté, à prendre et à reporter à plusieurs dizaines de kilomètres.

En outre plusieurs journées de ramassage de dons et de transport ont été organisées au profit des sinistrés du Val de Sambre qui ont ainsi bénéficié dans les délais les plus courts possible de la générosité des Anoriens.

Au titre des travaux de voirie réalisés par entreprises, la mise en place de l'enrobé rue du Général de Gaulle et rue de Momignies (partie 1 et 2)



et la réalisation des coulis Rue Fostier Bayard, Rue Pasteur Rue Saint-Roch et Rue du Revin ont été réalisés par nos Services Techniques deux aménagements de sécurité Rue de la réserve.





ANIMATIONS JEUNESSE

Centre de Loisirs "Les P'tites Canailles"

Le Centre de Loisirs «Les P'tites Canailles» d'Anor propose aux enfants des activités tous les mercredis scolaires de septembre à juin ainsi que tous les jours des vacances de Toussaint, février et Pâques,

Les enfants ont l'occasion de participer à des activités diverses telles que :

- **activités manuelles et projets d'arts plastiques** avec intervenant spécialisé,
- **jeux d'intérieur et d'extérieur** dans les locaux du centre,
- **sorties** : piscine, cinéma, nature, voyages divers pouvant être organisés en partenariat avec le CCAS.
- **Echanges inter-générationnels** avec les résidents du Clos des Forges.



Les inscriptions se font à la journée ou à la demi-journée auprès de Madame Marie-Hélène MARTIN, le soir de 17h00 à 18h30 au Centre (36 Rue Pasteur - Ancienne École Maternelle)

ou par téléphone au : 03 27 59 74 68 ou 06 14 85 38 70.

Ecole Municipale de Musique : Une école toujours plus dynamique

En ce début d'année scolaire 2008-2009, l'Ecole Municipale de Musique d'Anor fait le bilan de l'année qui vient de s'écouler. En effet, riche en rebondissements, l'Ecole de Musique est toujours plus dynamique et innove au quotidien.

Les manifestations de l'année passée ont été très importantes et très appréciées. Notons par exemple le déplacement de l'Harmonie à Froid Chapelle (Belgique), à Trélon, Quarouble, Saint-Michel et également les concerts de la chorale, notamment à l'occasion de la fête de la musique, du Téléthon ou de la Sainte Cécile ainsi qu'un séjour en République Tchèque au mois d'avril.

Les élèves sont toujours plus nombreux : en effet, nous avons accueilli plus de 20 nouveaux cette année et comptons 120 musiciens. La chorale et l'orchestre compte environ quarante cinq membres chacun. Au niveau de l'équipe enseignante, nous avons deux nouveaux professeurs : Thierry WILLEMS, professeur de piano et de formation musicale et Benjamin DUBRAY, professeur de saxophone.

Concernant les infrastructures et le matériel, nous avons pu investir grâce à la Municipalité et à l'Association Génération Acoustique. En effet, nous avons acheté un saxophone soprano, 3 trompettes, deux cornets, deux trombones, eux cors, une flûte piccolo et 4 flûtes traversières... Nous avons également acquis des pupitres noirs de concert plus

solides et plus esthétiques. Enfin nous avons continué à investir dans du matériel de sonorisation tels que des micros d'ambiance, des micros chanteurs, des lumières pour éclairer les pupitres...

Nous vous rappelons que l'école Municipale de Musique dispense des cours de solfège adulte et enfant, d'éveil musical, de saxophone, flûte traversière, piano, trompette, trombone, cor, tuba, clarinette. La chorale et l'orchestre sont ouverts aux personnes extérieures à l'école Municipale de Musique et que vous pouvez participer à la chorale sans avoir effectué un cursus musical.

Pour tout renseignement vous pouvez joindre

Melle Angélique THIEFAINE, Directrice au 03.27.59.57.99 ou au 06.30.53.12.93, ou bien par mail : ecoledemusiqueanor@wanadoo.fr





Les sorties, animations et informations du C.C.A.S

1 - Les sorties et animations organisées par le C.C.A.S

• **Le 05 août 2008** : Le CCAS de la Ville d'ANOR a organisé un **déplacement à la mer**. Les Anoriens, toutes générations confondues, ont suivi les traces du peuple Masaï à travers le merveilleux continent Africain. Bien sûr, ils n'ont pas traversé mers et océans, mais se sont rendus à la grande **exposition de sculptures de sable géantes au Touquet**. Ils ont porté une grande attention à l'exposition relative à la problématique de l'eau potable et de son accessibilité, auquel l'Afrique est confrontée au quotidien.

« Les P'tites Canailles » d'Anor, une **visite à la grange aux papillons et à l'Aquascope de Virelles** a été organisée par le C.C.A.S. Ces centres de



découverte de la nature, sont situés sur la berge de l'étang de Virelles, dans un écrin de verdure. La diversité et la rareté des animaux et des plantes que l'on y retrouve, ont suscité l'émerveillement des petits et grands. Découverte, pique nique et jeux de plein air, la nature a dévoilé son spectacle et ses mystères.

un euro, ainsi que la possibilité d'une aide au déplacement.

• **Les 15 et 22 octobre 2008** : « **Semaine bleue** » et concours de dessins

La Municipalité d'Anor et le C.C.A.S avaient organisé le mercredi 15 octobre 2008, dans le cadre de la « Semaine Bleue », réservée aux personnes âgées, un concours de dessin ouvert à tous les enfants anoriens. Le thème retenu cette année était « Jeunes et vieux, connectez-vous ». Le but de cette opération était de mettre en relation les deux générations.

Le mercredi 22 octobre 2008, un après-midi dansant animé par Pascal Licou, accordéoniste, et l'orchestre Bacara, a été organisé pour tous. Un jury composé de quinze personnes a délibéré sur chaque dessin. Chacun des 48 enfants a été félicité et a reçu un ouvrage en cadeau.

Un temps pour réfléchir à notre bien être, si petit soit il parfois, et à la nécessité de le garder. La balade, les jeux d'eau et de sable, le soleil même léger, étaient aussi au rendez-vous.

• **Le 17 septembre 2008** : En collaboration avec le Centre de Loisirs

• **Le 21 septembre 2008** : Dans le cadre de la **journée mondiale de lutte contre la maladie d'Alzheimer**, une projection du film « Loin d'elle » a été effectuée au Cinéma Le Sunset de Fourmies. Afin de favoriser l'accès à cette séance le CCAS a informé les aînés, leur proposant la place à



2 - Informations

Ateliers Bien Vieillir

Le C.C.A.S de la Ville d'Anor, en partenariat avec l'ADAR Sambre Avesnois, l'Association les sens du goût, SIEL Bleu, la MSA, le CLIC du Sud Avesnois, vous propose trois ateliers pour préserver votre capital santé.

- Atelier Mémoire
- Atelier du Bien Vieillir
- Atelier d'activités physiques adaptées aux Séniors.

Inscriptions et renseignements à l'accueil de la Mairie d'Anor ou par téléphone au 03 27 59 51 11.

Une participation de 2 euros est demandée par atelier pour l'ensemble des séances.

3 - Les brèves...

• Le colis de Noël pour les aînés a été distribué dans la première quinzaine de décembre. Il a été remis individuellement à toutes les personnes ayant atteint l'âge de 65 ans. **Dès vos 65**

ans, n'hésitez pas à vous faire inscrire sur la liste des aînés auprès de la Mairie.

• Le prochain Repas des aînés se déroulera le **21 mars 2009** à la Salle des

fêtes « Robert Dubar », nous vous le rappellerons, mais prévoyez votre après-midi.



★ JOLY JAZZ...



Joly Jazz sur le Parc Despret

★ BROCANTE d'août



★ DUCASSE d'août





★ Fête de la "GROSSE KERMESSÉ" ... organisée le samedi 6 septembre 2008



Inauguration de la "Grosse Kermesse"

Le samedi 6 septembre 2008, la Municipalité a organisé la première « Grosse Kermesse » au Stade Municipal. La pelouse du stade s'est transformée en un gigantesque terrain de jeux parsemé de structures gonflables pour les enfants et d'un espace aménagé pour jouer au paintball.

Compétition de baby-foot humain, jeux traditionnels anciens, sketches patoisants et concours de karaoké ont été organisés tout au long de la journée. Un bal a clôturé ce grand moment convivial qui a connu un vif succès.



Babyfoot humain



Jeu de Lutte



Paintball

★ Festivités à venir...

Vendredi 30 janvier 2009

Concert « Chansons Françaises »

20h30 - Salle des Fêtes Robert Dubar

Dimanche 8 février 2009

Concert des Restos du Cœur

Salle des Fêtes Robert Dubar

Mercredi 25 février 2009

Carnaval pour les enfants

Salle des Fêtes Robert Dubar

Samedi 21 mars 2009

Repas des Aînés

Salle des Fêtes Robert Dubar



Karaoké



Spectacle "Chansons françaises"

organisé par la Municipalité d'Anor - Salle des Fêtes Robert DUBAR d'Anor

VENDREDI 30 JANVIER 2009

20H30

"Enchantiez, Messieurs, Dames...!" Ou les refrains du jour !

Sur scène, quatre personnages, musiciens, chanteurs et comédiens font revivre avec humour, fantaisie et émotion, un répertoire balayant toute la première partie du XXème siècle, répertoire du quotidien, d'une étonnante actualité, politique, sociale, people aussi parfois... et posant déjà les bases des préoccupations qui sont aujourd'hui les nôtres...

« Enchantiez... messieurs, dames ! » pose un regard à la fois éclairé et amusé, lucide et fantaisiste sur le sujet.

Avec presque un siècle de décalage, voici donc un panachage de petites perles : « la chanson de l'Europe » ballade prémonitoire de Jean Jeepy, « la cueillette du coton », d'une étonnante naïveté, « la grève de l'orchestre » de Ray Ventura, ou encore le surprenant « fais-toi croque-mort » de Salvador Adamo,... et autres Fréhel, Damia, Georgius qu'on réécouterà avec une attention toute particulière...

Un répertoire mis en lumière par la diffusion d'images et de vidéos intégrant des témoignages et reportages réalisés lors de mini-résidences.



★ En première partie, diffusion du reportage "et à Anor, qu'est-ce qu'on chante ?"



Avec :

Didier Pietton :
saxophones et chant

Martine Lehembre :
accordéon et chant

Pierre Damien Castelain :
guitare et chant

Alex Fern :
chant

Mise en scène :
Mélanie Sandt

Création lumière :
Marie-Lo Fauconnier

Son :
Olivier Darques

Vidéo :
Cédric Masset

Direction artistique :
Didier Pietton

Tarif : 8 € et 2 €.

Renseignements en Mairie au 03 27 59 51 11.



Concert organisé dans le cadre des Transfrontalières - Saison Culturelle 2008-2009.